



Mise à jour du Document Unique - Saint Etienne

Jeudi 01 Décembre 2022

Nous vous rappelons que chaque entreprise, dès lors qu'elle emploie un salarié, doit posséder son « Document UNIQUE d'Evaluation des Risques » qui doit être mis à jour chaque année et accessible à tous en entreprise. (art. R.4121-1 du Code du travail).

Soucieux de vous apporter des solutions « clef en main », nous vous proposons de suivre un atelier en partenariat avec l'O.P.P.B.T.P. Cet **accompagnement est gratuit** et vous permettra :

- De mettre à jour votre Document Unique,
- D'identifier et de déterminer votre nouveau plan d'action,
- De participer à un atelier collectif animé par un conseiller de l'O.P.P.B.T. P

INSCRIPTION

La demi-journée de formation
aura lieu dans les locaux de la Fédération BTP Loire :
17, rue de l'Apprentissage - 42002 Saint Etienne
De 8h45 à 12h00

Pour participer, vous devez faire partie des 8 premiers inscrits



ATTENTION
Accès au parking
Barrière et Digicode

Tapez 1842



Vous devrez être muni de
votre ordinateur portable,
de votre identifiant et de
votre mot de passe.



Il sera aussi nécessaire
de vous connecter sur
www.preventionbtp.fr
Ouvrez votre document, il
se peut que l'on vous
demande de faire **une**
****mise à jour.****

TELECHARGER LA PROCEDURE DE LA MISE A JOUR

Pour toute information :

Elodie FAYET - Juriste Prévention, Sécurité 06 30 66 51 33 - fayete@d42.ffbatiment.fr

Catherine AULAGNE - Inscription aux sessions 04 77 42 36 86 - aulagnec@d42.ffbatiment.fr

EF/CA : 2022 / N°2022-036